



Titre de la session proposée

Écosystèmes territorialisés et responsabilité des entreprises : mobiliser les savoirs traditionnels pour innover en territoire

Organisateur(s)

Maryline Filippi et François Gravie-Plande

Résumé (500 à 700 mots)

La compréhension contemporaine du développement territorial ne peut plus se contenter de modèles économiques déterritorialisés. Comme le soulignent Courlet et Pecqueur (2022), l'économie territoriale repose sur une reconnaissance fondamentale : les territoires ne sont pas des espaces neutres de localisation, mais des ensembles de relations tissées entre acteurs, institutions et ressources. C'est dans ce cadre que la notion de Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE) acquiert toute sa pertinence comme réponse aux défis des transitions.

Filippi (2022, 2024) propose de définir la RTE comme une capacité à « entreprendre en collectif et en responsabilité pour le bien commun », marquant une distinction significative avec l'approche de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Alors que la RSE gère les externalités, la RTE vise une internalisation des enjeux territoriaux : l'entreprise devient un acteur politique et social inscrit dans une « communauté de destin » locale, où elle contribue à la création de valeur partagée pour le bien commun. Cette perspective trouve sa cohérence théorique dans l'approche écosystémique des dynamiques territoriales : Torre (2015, 2022) analyse comment les dimensions coopératives du développement territorial émergent de l'interaction entre acteurs publics, privés et civils autour d'un bien commun.

Or, l'une des ressources les plus invisibilisées de ces écosystèmes demeure les savoirs traditionnels et locaux. Gravié-Plandé et al., 2025 démontrent que ces savoirs ne constituent pas des archaïsmes, mais des patrimoines immatériels dotés d'une pertinence renouvelée face aux enjeux du futur, en particulier les transitions écologiques et sociales. L'hybridation entre connaissances techniques modernes et savoirs situés crée un potentiel d'innovation que les approches technocentrées ont largement ignoré.

Les travaux récents sur les transitions et les innovations sociales (Omer & Ferru, 2023) révèlent toutefois des freins structurels : les questions de proximité organisationnelle, institutionnelle et cognitive restent sous-estimées. Comment les entreprises peuvent-elles réellement mobiliser les savoirs locaux sans en dénaturer la singularité ? Comment construire des écosystèmes territoriaux d'innovation qui reconnaissent ces ressources immatérielles ?

Cette session spéciale s'inscrit dans une perspective de renouveau de l'analyse écosystémique. Richez-Battesti, Itçaina et Fraisse (2025) questionnent précisément la portée et les limites de cette approche, en prenant l'exemple des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE). Ces structures intermédiaires jouent un rôle clé pour animer les écosystèmes, faciliter les apprentissages mutuels et



catalyser l'activation des savoirs traditionnels au service d'innovations durables et ancrées territorialement.

Nous invitons donc les chercheurs à explorer les axes suivants :

Comment la RTE redéfinit-elle le rapport entre entreprises et territoires, notamment à travers la mobilisation des savoirs locaux comme ressources stratégiques ?

Quels sont les mécanismes institutionnels et organisationnels qui permettent l'hybridation féconde entre savoirs traditionnels et innovations technologiques et sociales ?

Quel rôle jouent les structures d'intermédiation (PTCE, tiers-lieux, incubateurs) dans la création d'écosystèmes territorialisés de coopération et d'innovation ?

Comment mesurer et valoriser l'impact territorial de cette mobilisation des savoirs, au-delà des seuls indicateurs économiques ?

Les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) développent-elles des capacités distinctes d'ancre territorial et de reconnaissance des savoirs locaux ?

En définitive, cette session ambitionne de constituer une base de réflexion scientifique rigoureuse sur la manière dont les territoires peuvent produire leurs propres modèles de résilience, en articulant responsabilité des entreprises, écosystèmes de coopération et reconnaissance des patrimoines immatériels. Nous cherchons à démontrer que la RTE, lorsqu'elle est pensée avec la mobilisation des savoirs traditionnels, constitue un levier puissant pour « penser et agir » les transitions en accordant autant d'importance à la singularité culturelle et écologique des territoires qu'à leur compétitivité.

Mots-clés (3 à 5)

Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE), Économie territoriale, Écosystèmes d'innovation, Savoirs traditionnels, Transitions,

Références bibliographiques (5 à 10 max)

Courlet, Claude, et Bernard Pecqueur. 2022. L'Economie territoriale: Presses universitaires de Grenoble. <https://doi.org/10.3917/pug.courl.2022.01>.

Filippi, Maryline. 2022. La responsabilité territoriale des entreprises. Territoires de l'ESS. Le Bord de l'eau.

Filippi, Maryline. 2024. « La Responsabilité Territoriale des Entreprises, agenda de recherche »: Revue d'Économie Régionale & Urbaine Février (1): 5-23. <https://doi.org/10.3917/reru.241.0005>.



Gravié-Plandé, François, Valérie Lehmann, Jean-Claude Coulet, et Jean-Louis Ermine. 2025. Les savoirs traditionnels face aux enjeux du futur. ISTE Group.
<https://doi.org/10.51926/iste.9781836120421>.

Omer, Jade, et Marie Ferru. 2023. « Innovations sociales et transitions : quels freins pour quelle(s) proximité(s) ? »: Innovations n° 71 (2): 217-51. <https://doi.org/10.3917/inno.071.0217>.

Richez-Battesti, Nadine, Xabier Itçaina, et Laurent Fraisse. 2025. « Portée et limites de l'analyse écosystémique des dynamiques territoriales de l'ESS. Le cas des Pôles territoriaux de coopération économique en France ». Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research 16 (1).
<https://doi.org/10.29173/cjnser770>.

Torre, André. 2015. « Théorie du développement territorial ». Géographie, économie, société 17 (3): 273-88. <https://doi.org/10.3166/ges.17.273-288>.

Torre, André. 2022. « Les dimensions coopératives du développement territorial »: RECMA N° 364 (2): 238-49. <https://doi.org/10.3917/recma.364.0238>.